

Communiqué de presse

Berne, le 14 février 2023

Résultats de placement négatifs pour compenswiss en 2022

compenswiss (Fonds de compensation AVS/AI/APG) clôture 2022 sur une performance négative. L'année écoulée a été marquée par des tensions géopolitiques, des incertitudes économiques et une volatilité élevée des marchés financiers. Dans ce contexte difficile, compenswiss a réalisé un résultat de placement négatif de -12.85 %. Le rendement net moyen sur les dix dernières années demeure néanmoins positif avec 2.40 %. Au total, la fortune gérée par l'établissement à fin 2022 s'élève à 37'282 millions de francs, contre 40'882 millions de francs il y a un an. 2022 a ouvert la voie à une stabilisation du financement de l'AVS. La réforme AVS 21, acceptée par le peuple suisse et les cantons en septembre dernier et qui entrera en vigueur en janvier 2024, assure ainsi l'équilibre financier de l'AVS pour sept à huit ans supplémentaires.

L'année 2022 a été caractérisée par des turbulences au niveau politique, économique et monétaire. Les tensions géopolitiques, notamment la guerre en Ukraine, mais aussi l'inflation et la hausse des taux d'intérêt ont occupé le devant de la scène tout au long de l'année. Sur les marchés financiers, ces crises et incertitudes se sont traduites par une volatilité élevée et par des marchés obligataires et boursiers en forte baisse – un contexte défavorable qui n'a pas épargné compenswiss. Manuel Leuthold, Président du Conseil d'administration, souligne : « Une des missions principales de compenswiss consiste à assurer des liquidités suffisantes permettant aux trois assurances sociales d'honorer leurs obligations de paiement en tout temps. Les catégories de placement plus liquides dans lesquelles compenswiss investit par conséquent en premier lieu, telles que les obligations, actions, fonds immobiliers cotés et actions immobilières, ont été particulièrement malmenées en 2022. »

Au 31 décembre 2022, le montant total de la **fortune gérée par compenswiss** s'élève à 37'282 millions de francs (*exercice précédent : 40'882 millions de francs*). La fortune sous gestion se compose de la fortune de placement atteignant 34'599 millions de francs (*exercice précédent : 38'682 millions de francs*) et des liquidités (trésorerie) s'élevant à 2'683 millions de francs (*exercice précédent : 2'200 millions de francs*).

Après prise en compte de la couverture de change, le **rendement net** obtenu sur la fortune de placement atteint fin 2022 -12.85 % (*exercice précédent : 5.28 %*). Le rendement net réalisé sur les liquidités s'élève à -0.23 % (*exercice précédent : -0.33 %*). Au niveau des assurances sociales, le rendement net sur la fortune du Fonds de compensation de l'AVS atteint -12.38 % (*exercice précédent : 4.94 %*), celui de l'AI -11.24 % (*exercice précédent : 4.10 %*) et celui des APG -12.21 % (*exercice précédent : 5.05 %*). Le résultat légèrement moins négatif de l'AI s'explique principalement par des réserves de liquidités plus importantes.

En 2022, les entrées d'argent provenant essentiellement des contributions des assurés, des employeurs, des indépendants et de la Confédération ont entièrement couvert les sorties. Eric Breval, Directeur de compenswiss, précise : « Tout au long de l'année, compenswiss a disposé de liquidités suffisantes permettant aux assurances de payer les rentes et autres prestations sans devoir vendre des actifs de son portefeuille. Malgré une performance clairement négative en 2022, il n'y a pas eu de pertes effectives. Il s'agit uniquement de pertes comptables. La performance cumulée des 10 dernières années reste positive. »

Les **coûts de gestion de la fortune et les charges d'exploitation** (droit de timbre compris), qui s'élèvent à quelque 0.20 % du montant de la fortune totale, sont restés stables par rapport à l'année précédente (0.19 %).

Poursuite d'une politique d'investissement responsable

En 2022, compenswiss a renforcé ses exigences relatives aux critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance d'entreprise (ESG) en conformité avec les obligations prévues par la loi, qui sont la liquidité, la sécurité et le rendement. Cette approche responsable s'est traduite par une accélération des désinvestissements, avant tout dans le secteur du charbon. compenswiss a continué à exercer ses droits de vote pour les actions suisses qu'il détient en portefeuille. En tant que membre de l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR), l'établissement a poursuivi le dialogue actionnarial et les exclusions normatives. En outre, il a développé des instruments de mesure dans le domaine de la durabilité lui permettant entre autres d'évaluer la compatibilité climatique de son portefeuille de marché à l'aune des « Swiss Climate Scores » mis en place par le Conseil fédéral.

Stabilisation du Fonds AVS grâce à la réforme AVS 21

Le 25 septembre 2022, le peuple suisse et les cantons ont accepté la réforme AVS 21 visant à stabiliser l'AVS. Le peuple s'est prononcé en faveur d'un relèvement progressif de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans ainsi que d'une augmentation de la TVA de 0.4 %. Grâce à ces mesures, qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2024, l'équilibre financier de l'AVS sera ainsi assuré pour sept à huit ans supplémentaires.

Résultats d'exploitation 2022

Les résultats d'exploitation 2022 des trois assurances sociales AVS, AI et APG seront publiés en avril 2023.

Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser aux personnes suivantes :

Manuel Leuthold
Président du Conseil d'administration
Route de Chancy 59, 1213 Petit-Lancy
Tél. : 022 870 00 44 ; courriel : manuel.leuthold@compenswiss.ch

Eric Breval
Directeur
Boulevard Georges-Favon 6, 1204 Genève
Tél. : 058 201 65 65 ; courriel : eric.breval@compenswiss.ch

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet de compenswiss sous :
www.compenswiss.ch/fr

compenswiss (Fonds de compensation AVS/AI/APG) est un établissement autonome de droit public de la Confédération doté de la personnalité juridique. Il est dirigé par un Conseil d'administration nommé par le Conseil fédéral. Le Conseil d'administration est responsable de la gestion des trois fortunes AVS, AI et APG. Il garantit en tout temps la capacité de paiement des assurances sociales et assure la présentation des comptes et du rapport de gestion de ces dernières. L'établissement, qui compte quelque 55 collaboratrices et collaborateurs, est basé à Genève. Il est responsable des activités opérationnelles.